

Les crédits

Je me demande s'il est également d'accord avec ce que le premier ministre a déclaré à ses amis du *Wall Street Journal* à peine deux ou trois mois auparavant, le 3 avril, lorsqu'il a affirmé que la loi américaine sur les sanctions commerciales ne pouvait s'appliquer au Canada, un point c'est tout. Il a ajouté au cours de la même entrevue qu'on ne pouvait conclure un accord de libre-échange et s'attendre à ce que les mesures de compensation qui s'appliquent depuis toujours continuent de s'appliquer.

Comment peut-on croire tout cela? C'est tout simplement incroyable. Il a demandé dans son discours comment on pouvait régler la question de la crème glacée et du yogourt de la façon voulue en vertu de l'Accord de libre-échange. Vous savez, il pourrait commencer par dire la vérité. Le ministre de l'Agriculture a parcouru tout le pays en déclarant à qui voulait l'entendre qu'il ne fallait pas s'inquiéter de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation, qu'on avait placé tous les produits sur lesquels des droits ne s'appliqueront plus dorénavant sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Il ne devait y avoir aucun problème. Or, un gros problème se pose à l'heure actuelle et ce précédent au GATT menace de détruire complètement tout notre système de gestion de l'offre et d'offices de commercialisation.

Cependant, de façon plus sérieuse, je me demande si le ministre pourrait simplement répondre à deux questions, afin que les producteurs laitiers du pays sachent à quoi s'en tenir. Le gouvernement va-t-il accepter la recommandation du comité du GATT au sujet de la crème glacée et du yogourt, que ce soit à la réunion du 7 novembre ou à celle du 4 décembre?

Le ministre pourrait-il nous préciser comment il va s'opposer au système américain de droits tendant à contrôler les importations? Fondamentalement, il s'agit exactement du même système que nous appliquons à l'heure actuelle dans le cas de la crème glacée et du yogourt et qui, avec la suppression des droits, est gravement menacé. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

Le Canada va-t-il s'élever contre cela et déclarer carrément que, du fait que nous sommes dans une zone de libre-échange, nous allons quitter le GATT et supprimer toutes les subventions? Je me demande si la position du Canada est appuyée au sein du groupe de Cairns. Nous sommes censés être membre de ce groupe. Y appuie-t-on la position du Canada? Le ministre pourrait-il également nous préciser si le gouvernement entend accepter ou non le système global proposé d'évaluation des régimes de subventions aux produits agricoles.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je crois que nous devons nous montrer cléments en permettant au député d'exagérer un peu lorsqu'il nous cite. Puisqu'il a cité mon chef, le premier ministre, j'en ferai autant en citant moi aussi l'un des chefs de file de son parti.

Voici ce qu'a déclaré le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick le 21 juin 1989: «À cause de l'Accord de libre-échange, nous sentons que quelque chose se passe, qu'il est possible maintenant de répartir également la richesse du Canada.»

Voilà ce qu'a déclaré le premier ministre McKenna six mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il est l'un des rares libéraux du Canada que l'on peut écouter, qui peut nous apprendre quelque chose; qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense et qui a quelque chose à dire. Ce n'est pas un revenant comme le chef actuel de l'opposition en admettant que l'opposition ait un chef. Un jour, il surgit à la Chambre et le lendemain il est au diable vauvert. Une chose est certaine, il ne brille pas par sa présence dans les cercles internationaux. Il ne donne guère le ton.

Le premier ministre McKenna, qui est le chef d'un nombre important de gens au sein du Parti libéral, a déclaré qu'il sentait que les choses bougeaient, qu'il était possible maintenant de répartir également la richesse du Canada. Voilà qui donne une bonne idée de la valeur de l'Accord de libre-échange. Je n'ai pas à en dire davantage, mais peut-être devrais-je le faire. Quelqu'un aimerait-il que je cite encore d'autres gens? Un homme politique peut-être ou un homme d'affaires? Mieux, un homme d'État?

M. Skelly (Comox-Alberni): Que diriez-vous de répondre à la question?

M. Ferguson: Répondez simplement à la question.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): Vous voulez que je réponde à la question. En ce qui a trait au rapport du comité du GATT sur la crème glacée et le yogourt, nous verrons en fonction de l'évolution de la situation si nous devons l'accepter ou non.

Je pense que nous voulons l'aborder tout comme les États-Unis le font dans le cas de rapports de certains comités du GATT relatifs à des plaintes sur la politique américaine. L'une de solutions possibles consisterait vraisemblablement à examiner toute cette question dans le cadre des négociations commerciales multilatérales au cours des années 1990.

Bien entendu, il y a toute une différence entre accepter ou rejeter le rapport du comité du GATT d'une part, et le mettre en oeuvre d'autre part. Seul le temps dira ce que sera notre position définitive quant à ce rapport sur la crème glacée et le yogourt. Il s'agit là d'une décision qui, pour certains, n'était pas inattendue et nous devons l'examiner dans le cadre des négociations en cours à l'heure actuelle.